



## Règlement jeu-concours CAMPAGNE PRO 2016

### **Article 1 : Dénomination**

BGL BNP Paribas, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg, organise un jeu-concours dans le cadre de sa CAMPAGNE PRO 2016, lequel est dénommé ci-après « jeu-concours ».

### **Article 2 : Durée du jeu-concours**

Le jeu-concours est organisé du 18 octobre 2016 au 30 décembre 2016 à 16h00, heure limite.

### **Article 3 : Participation au jeu-concours**

Le simple fait de participer au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement.

### **Est éligible au jeu-concours :**

Toute personne ayant répondu aux deux exigences suivantes :

1. avoir introduit une demande de financement leasing pendant la CAMPAGNE PRO 2016 chez BGL BNP Paribas, **et avoir reçu un accord de crédit** de la part de la banque, entre le 18 octobre 2016 et le 30 décembre 2016 à 16h, heure limite.

Les employés BGL BNP Paribas et du Groupe BNP Paribas au Luxembourg ne sont pas autorisés à participer à ce jeu-concours.

### **Article 4 : Modification**

BGL BNP Paribas se réserve la possibilité à tout moment et sans préavis, de prolonger, suspendre ou d'interrompre le jeu-concours repris à l'article 1. Sa responsabilité ne pourrait être engagée sur ce fait par le participant ou toute autre personne.

### **Article 5 : Responsabilité**

En cas d'annulation du jeu-concours par BGL BNP Paribas, cette dernière ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des conséquences qu'entraîneront cette décision.

La responsabilité de BGL BNP Paribas ne pourra davantage être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature qu'ils soient.

### **Article 6 : Fonctionnement du jeu-concours**

Le jeu-concours CAMPAGNE PRO 2016 est proposé de façon ponctuelle et vise à faire gagner les prix repris sous l'article 7.

### **Article 7 : Lots**

Le jeu-concours CAMPAGNE PRO 2016 prévoit de faire gagner par tirage au sort :

3 financements leasing financier à taux 0% (hors frais liés et hors frais annexes) dans la limite de 200.000 Euros et une durée de maximum 4 ans.

Les leasings sur du matériel d'occasion ne sont pas autorisés.

*Exemple chiffré : Pour un financement d'un montant total de 100.000 euros sur 48 mois et une valeur résiduelle de 10%, vous rembourserez 48 échéances de 1.875,00 EUR/mois. Pas de frais de dossier.*

### **Article 8 : Attribution des lots**

Les gagnants seront sélectionnés par tirage au sort le mercredi 18 janvier 2017 effectué parmi les contrats de leasing financier souscrits dans le cadre du jeu-concours CAMPAGNE PRO 2016.

Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone de leur gain. Aucun message ne sera adressé aux perdants.

### **Article 9 : Communications**

Toute communication relative au présent jeu-concours doit être envoyée par pli recommandé, à l'adresse suivante :

BGL BNP Paribas S.A.  
Service Communication  
50, avenue J.F. Kennedy  
L-2951 Luxembourg

### **Article 10 : Données à caractère personnel**

Les coordonnées des participants sont utilisées conformément à la Loi du 2 août 2002 modifiée afin de gérer les participations et l'attribution des gains.

La collecte et le traitement des données à caractère personnel relatives aux participants lors de leur inscription au jeu-concours sont nécessaires à sa gestion et à sa finalité conformément aux modalités du présent règlement.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès aux informations le concernant, ainsi qu'un droit de rectification de ces informations qu'il pourra exercer par courrier à l'adresse mentionnée à l'article 9.

### **Article 12 : Compétence judiciaire et droit applicable**

Les relations entre BGL BNP Paribas et les participants au jeu-concours sont soumises au droit luxembourgeois.

Les tribunaux du Grand-duché de Luxembourg seront les seuls compétents pour toute contestation relative au jeu-concours proposé, la Banque pouvant cependant porter le litige devant toute autre juridiction qui, à défaut de l'élection de juridiction qui précède, aurait normalement compétence à l'égard du participant.

Luxembourg, le 11 octobre 2016